la Charité sur Loire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Date de mise en ligne : 28 avril 2025

ARRETE N° 2025/124 *Page 2025-124*

AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE – ASSOCIATION COMITE DES FETES – THE DANSANT – 1ER MAI 2025

6.1 Police municipale

Le Maire de La Charité-sur-Loire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Michel Brentot, Président du Comité des Fêtes de la Charité-sur-Loire, en date du 18 avril 2025,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1, L 2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles l 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Michel Brentot, Président du Comité des Fêtes de la Charité-sur-Loire, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3ème catégorie le jeudi 1er mai de 14h30 à 19h30 dans le cadre du thé dansant organisé à la Salle des Fêtes de La Charité-sur-Loire.

ARTICLE 2 : Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. Une présentation de cette autorisation peut être demandée par les agents de l'autorité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de la Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou https://citoyens.telerecours.fr

Fait à La Charité-sur-Loire,
Le 22 avril 2025

Le Maire,
Henri VALÈS

VILLE DE LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre)